



ÎLE DE FRANCE

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

TRANSCO

**Transitions professionnelles collectives :
Un nouveau dispositif pour préserver l'emploi**

Mai 2021

arc@iledefrance.cfdt.fr



ÎLE DE FRANCE

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Les dispositifs de préservation de l'emploi et les outils de restructuration

Des reconversions

Individuelles dans
l'entreprise = PRO A

Individuelles
hors de l'entreprise =
CPF-T

Collectives
dans un cadre négocié =
TRANSCO

GEPP
sécuriser les
parcours
professionnels et
se maintenir dans
l'emploi

Rupture du
contrat de
travail

Collectives

Licenciements
coll -10

PSE

PDV

RCC

APC

Accord GEPP avec
congé mobilités

arc@iledefrance.cfdt.fr





TRANSCO

« reconvertir plutôt que licencier »

- **Une impulsion CFDT**
 - Face à une crise d'une intensité inédite, un dispositif pour compléter ceux déjà existants (AP, APLD, plan de formation interne...),
 - Eviter que les salariés ne passent par la case chômage,
 - Eviter les licenciement collectifs brutaux et leurs traumatismes,
- **Une logique nouvelle** : organiser, dans chaque bassin d'emploi, les passerelles entre les entreprises en difficultés ou confrontés à des mutations et les secteurs et entreprises qui ont des besoins en recrutements.=> **Reconversion des salariés sur le territoire.**
- Un dispositif pour **agir en amont des ruptures du contrat de travail**, logique d'anticipation.
- Un dispositif financé par le Plan de relance dans le cadre du FNE formation = **500 millions d'Euros en 2021.**



ÎLE DE FRANCE

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

TRANSCO « côté salariés » :

- **Apprentissage « sécurisé » d'un nouveau métier**
 - Financement d'une formation longue (jusqu'à 24 mois)
 - Maintien de sa rémunération pendant la formation
 - Pas de rupture du contrat de travail à l'issue de la formation, possibilité de retourner dans son entreprise d'origine.
- **Quels salariés peuvent en bénéficier ?**
 - En CDI : Condition d'ancienneté minimale : 24 mois dont 12 mois dans leur entreprise actuelle
 - En CDD : justifier de 24 mois d'activité professionnelle durant les 5 dernières années dont 4 mois en CDD au cours de la dernière année
- **Les intérimaires et les prestataires extérieurs**
 - N'étant pas salariés de l'entreprise, ils n'ont pas accès à ce dispositif directement (en attente FAQ DGEFP)
 - Sauf si ce dispositif est mis en œuvre par leur propre employeur.



ÎLE DE FRANCE

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

TRANSCO

« côté entreprises »

de nombreuses situations à explorer

- **Pour les entreprises confrontées à des difficultés d'emploi**
 - Elles sont potentiellement nombreuses (baisse d'activité, évolution technologiques, conséquences des stratégies menées...)
 - Ce dispositif permettrait :
 - Eviter contexte social tendu du PSE & RCC,
 - Accompagner positivement les départs de l'entreprise tout en réduisant ses effectifs,
 - Cela suppose d'avoir un peu de temps pour conduire la restructuration,
- **Pour les entreprises ayant des emplois à pourvoir, un nouveau vivier de recrutement sur le bassin d'emploi :**
 - Des salariés formés récemment pour répondre aux besoins de compétences identifiées,
 - Des salariés déterminés qui ont fait l'effort de se reconvertir sur un nouveau métier,
 - Et qui disposent déjà d'une expérience professionnelle dans une autre entreprise sur un autre métier



ÎLE DE FRANCE

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Un dispositif conçu également pour les petites entreprises

- **Un dispositif attractif sur le plan financier**
 - L'Etat prend en charge 100 % ou presque de la rémunération et des coûts de formation des salariés (en attente validation FAQ Ministère du Travail).
 - L'Etat prend également à sa charge un appui à la GEPP de l'OPCO ou de la Direccte.
 - **Identifier et accompagner les petites entreprises**
 - Construire des cellules de reclassement inter-entreprises (TPE/PME), contacter les groupements d'employeurs
 - **La possibilité de mandatement**
 - Un levier de développement
 - A relier avec la campagne TPE pour communiquer sur le dispositif ?
- ⇒ **Un plan d'action pour certains secteurs ?**



ÎLE DE FRANCE

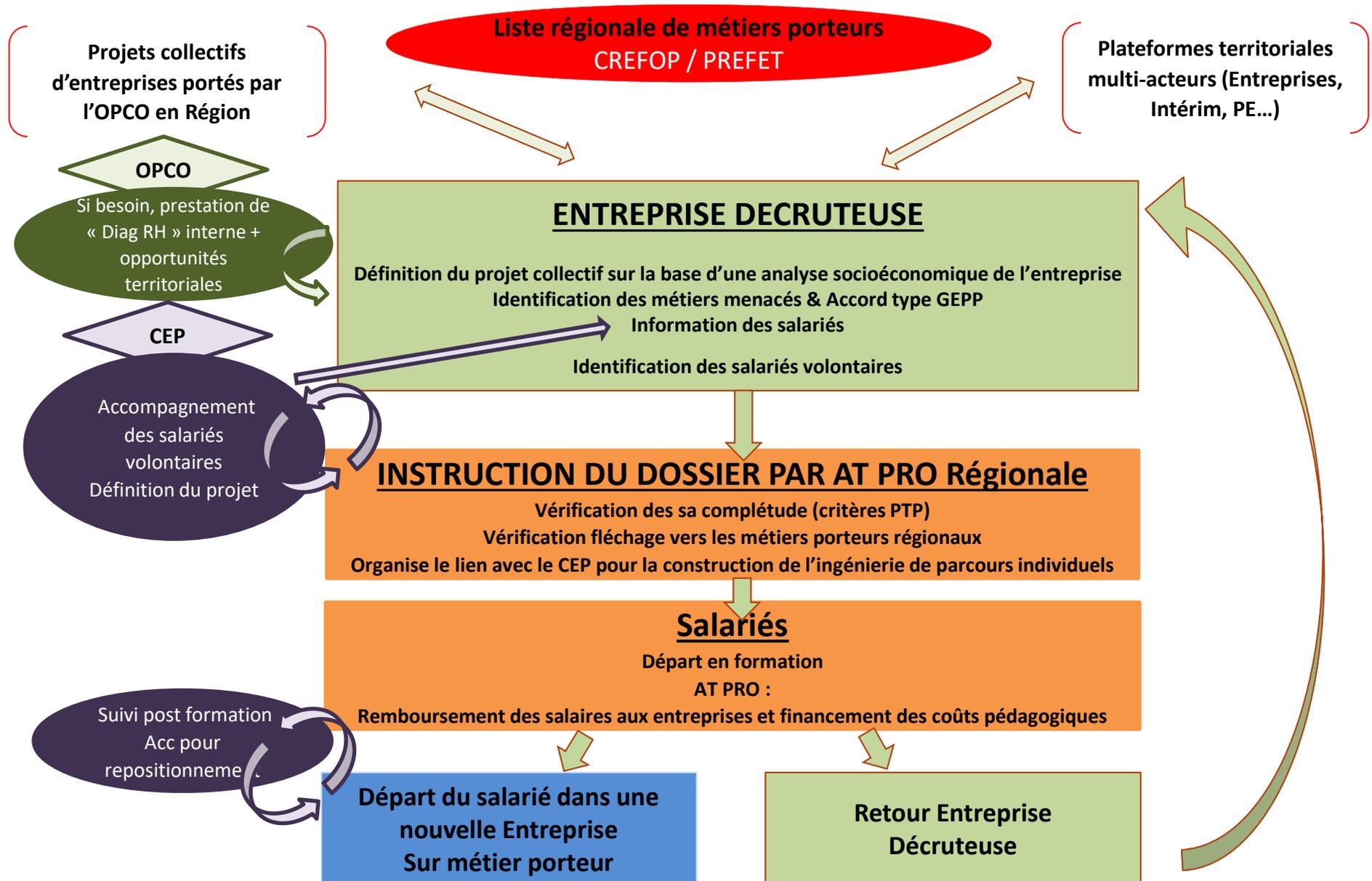
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Le financement du dispositif

⇒ **L'Etat finance une part importante du projet de reconversion qui diffère selon la taille de l'entreprise.**

Entreprise	Financement FNE	Cofinancement par l'entreprise (reste à charge)
+ de 1 000 salariés	40%	60%
de 300 à 1 000 salariés	75%	25%
- de 300 salariés	100%	0%

TRANSCO : Processus opérationnel



Mise en place des plateformes territoriales

AMI décembre 2020: 8 projets franciliens dont 6 projets territoriaux ou régionaux
(Appel à Manifestation d'Intérêt)

Porteur	Territoire(s)	Secteurs décruteurs	Secteurs recruteurs
EPEC	PARIS	HCR, culture, événementiel	SAP, numérique, agriculture durable, mobilités douces, logistique
PARIS CDG ALLIANCE	GRLB	Environnement aéroportuaire	Santé, BTP, vente, etc.
TALENT MNGT	IDF	/	/
EPT GOSB	GOSB + CA Paris Saclay	Environnement aéroportuaire	Biotechnologies, industrie du futur, BTP, transition écologique
S2H Consulting	78, 92 et 93	Nettoyage, commerce, restauration collective, HCR	Secteur médico-social
CA SQY	SQY	Automobile, aéronautique, fonctions support,...	Ferroviaire, énergie, défense, naval, numérique, cybersécurité, etc.
PSA	Seine Aval	Automobile,...	Industrie de la santé, logistique, autres industries, grande distribution, etc.
OPCO EP	Paris, Marne la Vallée et Plaine Commune	Nombreux secteurs	Nombreux secteurs

La liste des métiers porteurs en Île-de-France

DOMAINE PROFESSIONNEL	Famille professionnelle
Bâtiment, travaux publics	Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment
	Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction
	Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment
	Techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics
	Cadres du bâtiment et des travaux publics
Électricité, électronique	Ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique
	Techniciens et agents de maîtrise de l'électricité et de l'électronique
Mécanique, travail des métaux	Ouvriers qualifiés de la mécanique
	Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal
	Ouvriers qualifiés travaillant par formage de métal
	Techniciens et agents de maîtrise des industries mécaniques
Industries de process	Ouvriers qualifiés des industries de process
	Techniciens et agents de maîtrise des industries de process
Maintenance	Ouvriers qualifiés de la maintenance
	Ouvriers qualifiés de la réparation automobile
	Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance
Transports, logistique et tourisme	Ouvriers qualifiés de la manutention
Gestion, administration des entreprises	Techniciens des services administratifs, comptables et financiers
Ingénieurs et cadres de l'industrie	Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie
Informatique et télécommunications	Techniciens de l'informatique
	Ingénieurs de l'informatique
Études et recherche	Personnels d'études et de recherche
Hôtellerie, restauration, alimentation	Bouchers, charcutiers, boulangers
	Cuisiniers
Services aux particuliers et aux collectivités	Aides à domicile et aides ménagères
	Assistantes maternelles
	Coiffeurs, esthéticiens
	Agents de gardiennage et de sécurité
	Agents d'entretien
Santé, action sociale, culturelle et sportive	Infirmiers, sages-femmes
	Aides-soignants



ÎLE DE FRANCE

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Des questions en suspens

- **Sur TRANSCO, des questions déjà identifiées :**
 - Emplois fragilisés de quoi on parle ?
 - Différences principales avec le PSE
 - Utiliser TRANSCO quand PSE enclenché ?
 - Qui peut mobiliser TRANSCO ?
 - A quel moment mobiliser TRANSCO ?
 -
- **Partager notre regard sur l'emploi dans la période**
 - Qu'est-ce qui se passe ou pas dans les entreprises ?
 - Des alertes maintenant, à moyens termes ?
 - TRANSCO une opportunité jouable ?
 -



ÎLE DE FRANCE
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

TRANSCO : une philosophie nouvelle

- Une démarche centrée sur **une dynamique collective de reconversion** pour accompagner des mutations, des évolutions structurelles
- Une logique **d'anticipation et de négociation** par le dialogue social
 - Nécessité d'un accord majoritaire pour Transco, pas de document unilatéral possible pour les employeurs.
- **Une ambition de reconversion des salariés**
 - Différente de la logique de reclassement des salariés souvent basée sur la durée de la CSP (12 mois, qui s'impute sur les droits au chômage) dans le cadre d'un PSE
- **Une sécurisation des salariés** grâce au maintien de leur contrat de travail à l'issue de leur formation, en attendant le repositionnement en externe.



ÎLE DE FRANCE

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

TRANSCO : une philosophie nouvelle

Enjeu syndical : comment choisir la bonne démarche/le bon dispositif lorsque l'entreprise est en difficultés ?

- ⇒ En cas de difficultés conjoncturelles : l'activité partielle est un levier,
- ⇒ Les difficultés conjoncturelles sont amenées à durer et des perspectives de reprise d'activité se dessinent progressivement : l'APLD peut être une solution,
- ⇒ Les difficultés deviennent structurelles, des mutations sont à l'œuvre : se poser la question de TRANSCO lorsque l'activité partielle s'installe et que les signaux de reprise ne sont pas là.



ÎLE DE FRANCE

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Mobilisation CFDT pour agir sur l'emploi

- **Syndicat**
 - Proposer des solutions aux sections en matière d'emploi
 - **URI :**
 - Impliquée dans le dialogue social territorial,
 - CREFOP, métiers porteurs
 - Impliquée dans l'Association Transition Professionnelle AT PRO
 - Pour remonter les réalités éco – emploi & accompagnement
 - **Fédération :**
 - Impliquée dans les branches et les OCPO
 - Pour remonter les réalités éco – emploi & accompagnement
- ⇒ **Obligation collective de réussir la mise en œuvre :**
- Prouver l'utilité du dispositif et le pérenniser,
 - Eviter que les salariés ne basculent dans le chômage,
 - Répondre aux besoins en compétences des entreprises qui recrutent.
- ⇒ **Un défi collectif en matière d'accompagnement.**



ÎLE DE FRANCE
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Accompagnement à votre disposition

**Accompagnement par l'URI-IDF dans le cadre de ARC
à destination des équipes :**

- **Coanimation d'ateliers de travail GEPPMM et/ou TRANSCO avec les sections et les syndicats.**
- **Echange ou soutien à l'accompagnement des sections sur la GEPPMM.**
- **En cours, intégration dans l'ARC des fiches GEPPMM et TRANSCO.**
- **L'Union régionale sensibilisera les accompagnants.**
- **Un point de contact : arc@iledefrance.cfdt.fr**

arc@iledefrance.cfdt.fr